

Les enseignants d'EPS de l'académie
de Rouen préparant l'agrégation
interne d'EPS Session 2017

A

Mme Vallaud-Belkacem,
Ministre de l'Education nationale, de
L'Enseignement supérieur et de la Recherche,
Mme Gaudy,
Directrice générale DGRH
Et M. Barrué,
Président de Jury de l'agrégation interne d'EPS
Ministère de l'Education Nationale

A Rouen, le 19 février 2017

Mesdames, Monsieur,

Suite aux violentes intempéries qui ont touché la Polynésie française, le ministère de l'Education Nationale a pris la décision de reporter les épreuves du concours interne de l'agrégation interne pour sept disciplines dont l'EPS, la veille de la première journée d'épreuve.

Le report de ces épreuves pour des raisons d'équité pendant une période de congés scolaires pour deux des trois zones a plongé bon nombre de collègues dans des difficultés d'organisation et financières. Malgré ce report d'épreuves d'admissibilité de presque trois semaines, les épreuves d'admission n'ont pu être décalées de plus de trois jours.

Le 17 février 2017, le ministère de l'Education Nationale nous annonce par le biais du site publinet, dans un premier temps, que « Du fait d'erreurs de communication rendant le sujet difficilement compréhensible, l'épreuve de mercredi 15 février de l'agrégation interne d'EPS - "Dissertation ou commentaire d'un document écrit portant sur l'éducation physique et sportive" est annulée. Les candidats feront l'objet d'une nouvelle convocation pour le jeudi 2 mars 2017. Le calendrier des épreuves orales n'est pas modifié. »

Nous sommes évidemment tous abasourdis par cette double nouvelle. Les raisons de ce nouveau report restent pour nous très obscures. Nous comprenons que les règles d'un concours national basé sur l'équité deviennent caduques en cas d' « incident » sur le territoire français et que le seul moyen de préserver cette équité soit de faire recomposer l'ensemble des candidats ayant composé ce mercredi 15 février 2017. Cependant, vous n'êtes pas sans savoir que les candidats se présentant à

un concours interne assurent aussi quotidiennement leurs fonctions de professeurs d'EPS dans leurs établissements (séjours scolaires...) mais aussi en dehors (formations...) et que ce nouveau report a des incidences, non négligeables, sur l'organisation de chacun. C'est pourquoi il nous semble indispensable que des explications plus complètes et respectueuses des candidats soient apportées.

Par ailleurs, nous sommes bien conscients que le non-report des épreuves d'admission est lié à d'importantes contraintes matérielles et organisationnelles que celles-ci imposent. Cependant les deux reports des épreuves d'admissibilité et, de fait, de leur résultat, a des conséquences importantes sur notre préparation et sur la réorganisation de nos formations. En effet, si le calendrier de départ nous laissait plus d'un mois entre les résultats d'admissibilité et le début des épreuves d'admission, ce temps va se voir réduire à dix ou quinze jours, diminuant considérablement les possibilités d'une préparation exigeante et de qualité, nécessaire pour se présenter à ce niveau de concours.

C'est pourquoi nous souhaiterions que les dates des épreuves d'admission prennent en compte les aléas du concours en étant reportées à une date ultérieure, hors vacances scolaires, afin qu'une pleine équité entre tous les candidats soit respectée.

Dans l'attente de votre réponse, et ne doutant pas de l'intérêt que vous porterez à notre demande, veuillez agréer, Mesdames, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Les agrégatifs de l'académie de Rouen